

3.4 Panne de radiocommunications.

En cas de panne de radiocommunications à l'arrivée, et quelle que soit leur provenance, les aéronefs en VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle :

- Entrer dans la CTR à 1000 pieds et rejoindre le point S2.
- Survoler la tour de contrôle à 700 pieds en battant des ailes.
- Effectuer un vol circulaire face à la tour de contrôle à 700 pieds en attendant les signaux optiques de la tour.
- Choisir le sens d'atterrissage en fonction des indications de la manche à air.

IV - PROCÉDURES DE DÉPART

4.1 Sortie de la zone de contrôle.

Les mêmes cheminement que pour les arrivées seront suivis en sens inverse.

Les prescriptions concernant les altitudes de vol (paragraphe 3-2 ci-dessus) seront respectées.

4.2 Panne de radiocommunication.

- Avant le décollage : ne pas décoller.
- Après le décollage : faire demi-tour pour atterrir suivant la procédure de panne à l'arrivée.

En cas de raisons impérieuses, poursuivre le vol en se conformant au plan de vol déposé.